

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE BASTIA

CANTON DE BORGGO

COMMUNE DE BORGGO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 5 avril 2022

L'an deux mille vingt deux  
et le 5 avril

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, remplacée pour cette délibération par Monsieur PASQUALI Gabriel Michel Raphaël,

**PRESENTS :15**

NERI Angèle, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, Pierre NATALI, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène, CHOIX Sabine, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.

**POUVOIRS : 4**

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique a donné pouvoir à MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, SIMON Marie-Anne a donné pouvoir à SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à José OLIVA,

**ABSENTS : 10**

LAMBERTI Ange, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, PASQUALINI Pierre Antoine, SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, APICELLA Lucie, PASQUINI Joseph RUTALI Marie Rose MILANI Paul, ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie,

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	19

Date de convocation :

29 mars 2022

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF-  
EXERCICE 2021-BUDGET  
VILLE

Le Maire



## COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2021- BUDGET VILLE

A la suite du vote du Compte de Gestion 2021, Madame le Maire présente le Compte Administratif 2021 dont les éléments concordent avec les comptes de deniers de Monsieur le Trésorier de la commune, soit le Compte de Gestion de l'exercice 2021.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, en tant qu'ordonnateur, Madame le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE et approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2021, ci-joint.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés**